

D E C R E T n° 79/213 du 9/5/79
portant nomination de Monsieur KIVIKA Jonas,
Administrateur Adjoint de Santé en qualité de
Directeur du Centre Hospitalier de NTIE-NTIE

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT.

Vu l'Acte n° 038/PCT/CC du 30 Mars 1979 portant fondement, organisation et fonctionnement des Pouvoirs Publics ;

Vu le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 79/155 du 4 Avril portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le décret n° 78/204 du 14.3.78 portant nomination de Monsieur KIVIKA Jonas, en qualité de Directeur du Centre Hospitalier de TALANGAI ;

Le Conseil de Cabinet entendu :

D E C R E T E

Article 1er. - Monsieur KIVIKA Jonas, Administrateur Adjoint de Santé précédemment Directeur du Centre Hospitalier de TALANGAI est nommé Directeur du Centre Hospitalier de NTIE-NTIE, en remplacement de Monsieur NKODIA Philippe.

Article 2. - Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 3. - Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au ORFIC et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 9 MAI 1979

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement
P: le Ministre de la Santé et des Affaires
Sociales, le Ministre du Travail et de la
Justice, Gardien des Sceaux,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre des Finances

Victor TAMBA-TAMBA.

Henri LOPES.

Le Ministre du Travail et de la
Justice, Gardien des Sceaux,

Victor TAMBA-TAMBA.